

Suite de l'Editorial

passionnée qui anime leur directrice. Par contre, la BPU ne semble pas être pétrie de la même pâte, réelle et vivante, et un flou - qui n'a rien d'artistique - estompe tout ce qui la concerne.

Entre les grandes lignes d'un programme gouvernemental, les impérieuses nécessités de notre profession et les réponses obtenues au cours de cet interview, n'aurions nous fait qu'une ballade politico-culturelle ?



**Problèmes
de Commandes ?**

Tél. 28 24 22

**3, rue du Port
1204 Genève**

*Pour vos livres universitaires et scientifiques
de toute provenance
Faites confiance à votre libraire qualifié !*

LIBRAIRIE UNITEC S. A.

HORS-TEXTE est le Bulletin d'information de l'Association Genevoise des Bibliothécaires Diplômés (AGBD). Il est envoyé gratuitement à tous les membres de l'AGBD. Sa fréquence de publication est irrégulière. Les personnes non-membres de l'AGBD ou les organismes peuvent s'y abonner au prix de Fr 15.- par an.

Adresse : Rédaction de HORS-TEXTE
c/o Bibliothèque Municipale
Rue Jacques-Dalphin, 24
1227 Carouge

NOUVELLES DU COMITE

Nous avons organisé, le samedi 3 novembre 1979, les visites de la Bibliothèque des sciences humaines à Dorigny et de la bibliothèque de l'EPFL à Ecublens. Une trentaine de personnes y ont participé et ont vivement apprécié l'aimable accueil qui leur a été réservé.

MARDI 18 MARS 1980, lors de notre prochaine assemblée générale, l'AGBD sera, comme tous les deux ans, appelée à renouveler son comité. Conformément à ses statuts, art. 17 (six ans au comité dont, au plus, quatre ans de présidence) trois membres cèdent la place cette année, deux autres nous quittent pour convenance personnelles, quatre membres du comité sortant sollicitent à nouveau vos suffrages. Ce sont donc cinq postes qui sont à repourvoir, pour lesquels le comité souhaite voir affluer les candidatures ! Nous avons, jusqu'à maintenant, pu proposer une élection ouverte; nous souhaitons vivement qu'il en aille de même cette année. Il faut d'ailleurs souligner tout ce qu'apporte incontestablement à la connaissance de notre milieu professionnel, un passage au comité. Pour le bon ordre de la séance, le comité serait heureux de recevoir les candidatures à l'avance. Prière de les adresser au membre du comité de votre choix.

L'effectif de l'AGBD croît régulièrement. Actuellement 1/5e de nos membres sont porteurs de diplômes de l'extérieur (ABS ou étrangers - 30 sur 150). Nos efforts en faveur de l'image de marque du bibliothécaire d'aujourd'hui et de demain face à la défense de la profession, à l'évaluation des fonctions, à la formation professionnelle... [et al.] devraient encourager tous les diplômés, à Genève, à rejoindre nos rangs pour nous apporter leurs suggestions leurs critiques constructives, leurs forces fraîches et joyeuses.

RAPPEL : D E J E U N E R le premier vendredi de chaque mois au Cercle de l'Espérance, Rue de la Chapelle (Eaux-Vives). Les stagiaires et tous les autres intéressés sont les bienvenus. Les conversations non professionnelles sont autorisées !

M.M.

CONNAISSEZ-VOUS L'"ORGANISATION DU PERSONNEL" DE L'ABS ?

Créée en 1954, la Commission du personnel de l'Association des bibliothécaires suisses a été transformée en "Organisation du personnel (OP)" sur la base des nouveaux statuts adoptés en automne 1976. L'OP se compose de 9 personnes qui se réunissent environ 5 fois par an à Berne ou à Zurich. Cette commission a pour but de représenter les intérêts des bibliothécaires suisses et s'attaque tout particulièrement aux points suivants : position sociale et professionnelle des bibliothécaires, formation et perfectionnement professionnel - ceci en collaboration avec d'autres commissions - et enfin, échange d'informations professionnelles. A ces fins, l'OP est à même de mettre sur pied toute enquête ou sondage jugés utiles. De là par exemple, les enquêtes sur les salaires qu'elle organise régulièrement et dont elle publie les résultats dans les "Nouvelles de l'ABS".

De qui se compose cette commission ? Eh bien ses membres sont désignés par les groupes régionaux. Ils sont chargés d'organiser des activités diverses (rencontres, visites, conférences, cours) dans leur ville ou leur région. Relevons que celles-ci se sont bien développées ces dernières années. Par ailleurs, l'OP profite d'un intense échange d'informations - ses membres venant des quatre coins de la Suisse. Elle permet d'établir des contacts professionnels et d'avoir connaissance des problèmes que rencontrent les bibliothécaires de notre pays. En outre elle a des représentants dans différentes commissions de l'ABS.

Cette année, l'OP discutera, avec l'aide des groupes régionaux, de la formation et du perfectionnement professionnel dans le cadre de l'ABS, sujet de l'assemblée générale de l'automne prochain.

Participez donc aux rencontres organisées par votre groupe régional ! Vos collègues seront heureux de vous rencontrer !

Gabrielle von Roten

Représentante des bibliothécaires genevois

Entre l'artisanat, la bricole et l'ordinateur :

LE DEFI DE LA C.D.U. ?

Ecrire un article sur la C.D.U. en s'adressant à des professionnels du classement documentaire est déjà un défi en soi. En effet, n'est-ce pas prêcher à des convertis ? Hélas, les nombreuses réflexions, questions et hérésies entendues de toutes parts au moment du choix d'un système de classement nous ont décidées à "partir en croisade" pour la défense de ce "noble", souple et complet instrument de travail.

La trame est là, à portée de main, à nous de l'utiliser judicieusement, à bon escient, en pensant avant tout au lecteur tâtonnant désespérément à la recherche d'un document unique pour lui. Ne lui compliquons pas la tâche en multipliant indéfiniment les systèmes de classement. En effet, il s'agit toujours, en appliquant la C.D.U., de se rappeler qu'elle n'existe qu'en fonction de l'utilisateur, dans le seul but de faciliter ses recherches et son accession au document.

Rendre la C.D.U. accessible, c'est aussi prévoir, donc l'encadrer d'un bon index alphabétique qui sera le pont jeté entre deux langages différents, c'est-à-dire le dictionnaire qui donnera la traduction du langage naturel en langage C.D.U.

La C.D.U. est donc un langage documentaire, une classification à structure hiérarchique, dont le but est de permettre une organisation structurée des documents, pour aider l'utilisateur à les retrouver et à en tirer parti. Le but est ainsi rationnel et logique et n'existe qu'en fonction d'une rentabilité opérationnelle du stock des documents mis à la disposition d'un public donné.

Il faut rappeler ici que la C.D.U. est une classification décimale particulièrement bien adaptée aux besoins des bibliothèques encyclopédiques (lecture publique, scolaire et universitaire). Adaptée cependant aussi aux besoins des bibliothèques spécialisées puisqu'il existe des addenda permettant des précisions et

sous-divisions multiples dans certains domaines. On peut obtenir ces addenda auprès de la Fédération Internationale de Documentation (F.I.D.) à la Haye, qui publie d'ailleurs un catalogue de ses publications.

Utilisation et expériences

Dans les écoles secondaires genevoises, la C.D.U. a été choisie d'abord parce que le stock des documents est encyclopédique. Les centres de documentation scolaires offrent une grande variété de documents : livres, périodiques, cassettes sonores, cassettes vidéo, diapositives, films, transparents, disques, etc. Chaque forme documentaire a un emplacement matériel différent. La seule possibilité de survol est alors le fichier C.D.U. qui recense tous les supports documentaires mis à disposition des utilisateurs. Après avoir consulté l'index alphabétique pour obtenir l'indice exact du sujet qui l'intéresse, l'utilisateur trouve ensuite dans le fichier C.D.U. tous les documents, qu'il s'agisse de livres, de diapositives, de transparents ou de toute autre forme documentaire.

Cet index alphabétique sous forme de fichier est le seul moyen pour le non-initié, c'est-à-dire le lecteur moyen, de "comprendre la C.D.U." et d'accéder au document. La consultation de cet index sera donc la première démarche à accomplir pour trouver le document sur les rayons et dans le fichier C.D.U. Il est aussi la clé de toutes les options et modifications faites par la "centrale de catalogage", le terme est de Monsieur Chaix, souvenez-vous...

Lors du choix d'une classification, le facteur déterminant sera l'existence ou non du libre accès. S'il est inexistant et que l'on accède au document que par le biais d'un intermédiaire (bibliothécaire ou distributeur), il n'est point besoin d'un classement par matière sur les rayons. Mais dans le cas du libre accès, il est impératif que le document quel qu'il soit, soit classé par matière selon un ordre logique et que ce classement soit identique pour tous les documents, dans un souci d'équilibre et d'harmonie. En effet, devant la diversité des documents que nous devons ou devons mettre à disposition de nos utilisateurs, nous ne pouvons pas nous

permettre d'adopter des systèmes de classement et de catalogage aussi divers que les documents eux-mêmes.

La C.D.U. et la classification de DEWEY ont pour premier mérite celui d'exister, d'être clairs et adaptables. Lorsque nous préconisons l'adoption d'un système décimal, nous savons bien qu'il n'est pas applicable rigoureusement et que chaque centre de documentation doit faire des choix en fonction de son public et des options prises par le milieu dans lequel il oeuvre (bibliothèques scolaires avec ou non une section artistique, enseignement économique, économie domestique, bibliothèque encyclopédique ou à forte spécialisation). La bibliothèque de l'EPFL à Lausanne, a adopté la C.D.U. et utilise les addenda (éditions spécialisées, extraits) prévus dans le cadre de besoins restreints.

Les inconvénients de la C.D.U. sont connus de tous les bibliothécaires pour qui C.D.U. signifie "pain quotidien", soit : indices trop longs pour certains sujets généraux, multiplication des indices pour un même concept, carence d'indices pour certaines notions, incohérences dans certains domaines... Mais rappelons-nous que tout classement est forcément arbitraire et qu'il importe d'adapter, de trancher et de faire des choix, et que ces choix soient les mêmes quelle que soit la nature du document à traiter.

Cet article ne va certainement pas manquer de susciter quelques sourires parmi nos lecteurs !... Pour certains, il s'agira de lieux communs, voire de redites. Cependant, nous tenons à préciser que nous ne sommes pas les "passionnaires" inconditionnelles de la C.D.U., mais que celle-ci n'est pas non plus une "douce manie" de bibliothécaires en mal de complication.

Rappelons que la normalisation (CDU et ISBD) est une étape sur le dur chemin de la pleine reconnaissance de notre profession.

Par ailleurs, ceux d'entre nous qui ont eu à réorganiser des fonds de documentation classés de façon "artisanale" par des non-professionnels nous comprendront, car ils savent combien il est important de partir sur des données cohérentes si nous ne voulons pas abandonner des problèmes insolubles à nos successeurs. Notre

but en écrivant cet article n'est pas de donner des leçons à qui que ce soit. Nous avons eu, quant à nous, la chance de "créer" entièrement des centres de documentation, donc d'échapper à l'"angoisse" d'une réorganisation. Il importe en fait que tous les bibliothécaires soient conscients de l'enjeu que représente le choix d'un mode de classement et de la cohérence nécessaire à son application. Il ne faut surtout pas se laisser influencer par les spécialistes des branches représentées dans le centre de documentation (professeurs, architectes, savants, etc.) qui, du fait même de leur spécialisation, ne peuvent avoir cette vision d'ensemble indispensable au bon exercice de notre profession de promoteurs irremplaçables d'une documentation bien gérée ...

Madeleine DUPARC

Daisy McADAM-BAUMGARTNER

Bibliographie

ATHERTON, Pauline. Manuel pour les systèmes et services d'information. - Paris : Unesco, 1977.

CHAUMIER, Jacques. Les techniques documentaires. - 2e éd. - Paris : Presses universitaires de France, 1974. (Que sais-je)

DUBUC, R. La classification décimale universelle : manuel pratique d'utilisation. - 2e éd. - Paris : Gauthier-Villars, 1965.

M a n u e l du bibliothécaire documentaliste / A.D.B.S. - Paris : P.U.F., 1977. - (Techniques vivantes)

MASSON, André; SALVAN, Paule. Les bibliothèques. 4e éd. mis à jour - Paris : Presses universitaires de France, 1975. - (Que sais-je?)

Le M E T I E R de bibliothécaire : cours élémentaire de formation professionnelle / A.B.F. - Paris : Promodis, 1979.

T R A I T E M E N T des documents audio-visuels dans les centres de documentation de l'enseignement secondaire genevois : solutions préconisées. Document réalisé dans le cadre de la Commission des bibliothèques de l'enseignement secondaire. - Genève : 1979.

HORS-TEXTE RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

Le nouveau "patron" des bibliothèques de la Ville de Genève est, depuis l'automne 1979, Monsieur René Emmenegger. Cet homme politique, élu sur la liste du Parti Démocrate-Chrétien (PDC), est un avocat de 50 ans. Sa fonction de conseiller administratif de la Ville de Genève lui donne la charge des Beaux-Arts et de la Culture. Si l'on cherche à situer budgétairement ce service, on constate qu'en 1978 les dépenses de la Ville de Genève pour la culture s'élevaient à 46,3 millions de francs, soit 17,9 % du budget de la Ville; la répartition entre les grands domaines était la suivante :

Musées	7,0 %	soit	Fr 18.223.000.-
Théâtres	6,3 %	soit	Fr 16.401.000.-
Bibliothèques	2,7 %	soit	Fr 7.029.000.-
Divers	2,0 %	soit	Fr 5.206.000.-

Au niveau du personnel, Monsieur Emmenegger dirige 46,5 postes dans les Bibliothèques Municipales, 18,5 à la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie et 47 postes à la BPU, soit au total, y compris les Musées, environ 150 personnes.

HORS-TEXTE a jugé intéressant de rencontrer Monsieur EMMENEGGER, au début de son mandat de délégué aux Beaux-Arts et à la Culture. Nous désirions en effet savoir ce que la visite des bibliothèques de la Ville avait apporté à un esprit non encore rodé aux problèmes spécifiques de ces institutions. Par ailleurs, nous souhaitons attirer son attention sur certaines préoccupations de la base, dont il aurait pu ne pas avoir connaissance. Pour mieux remplir cet objectif, HORS-TEXTE avait pris contact avec les bibliothécaires de la BPU, de la BAA et des Municipales, afin qu'ils puissent exprimer leurs points de vue et orienter nos questions.

Nous avons commencé l'entretien en sollicitant l'opinion personnelle de Monsieur Emmenegger sur les bibliothèques, celles de son enfance, de ses études, et nous avons rencontré un amoureux du livre.

René EMMENEGGER : J'aime le livre en tant qu'objet, sa reliure. Ma bibliothèque préférée, c'est la mienne, en dehors de toute appréciation de valeur. Dès ma jeunesse, j'ai collectionné les livres et fréquenté les bibliothèques. La Madeleine, le Grand Passage, puis, au cours de mes études, les bibliothèques universitaires. Actuellement le surcroît de mes occupations professionnelles ne laisse de place qu'aux lectures utilitaires et je le regrette.

HORS-TEXTE : Quelles sont vos ambitions pour les bibliothèques de Genève ?

René EMMENEGGER : Il y a beaucoup à faire. J'accorde une importance particulière aux Municipales, à leur aspect culturel discret, qui est dû à leur côté traditionnel incontesté.

HORS-TEXTE : Les bibliothèques représentent le 2 % du budget de la culture, cela vous semble-t-il suffisant ?

René EMMENEGGER : Il n'y a pas de commune mesure entre l'importance de la dépense et les services rendus. En ce qui concerne les bibliothèques, la valeur de rendement est particulièrement élevée. Le livre est toujours présent, nuit et jour, accessible et disponible.

Les bibliothèques de recherche de la Ville (BPU, BAA, Museum, Jardin botanique) et leurs relations avec l'Université

HORS-TEXTE : Qu'en est-il des relations fonctionnelles de la BPU et de l'Université ? La BPU joue-t-elle le rôle que l'Université attend d'elle ?

René EMMENEGGER : Je n'ignore pas qu'il y a des doléances et je pense que le centre des problèmes se situe au niveau de

l'évolution constante de l'Université, alors que la BPU est moins évolutive. Il n'est pas question, par exemple, qu'elle passe à l'informatique à court ou moyen terme, bien que cette option semble se confirmer comme un moyen d'avenir pour de nombreuses bibliothèques. Toutefois, j'estime qu'on ne remplacera jamais le livre.

HORS-TEXTE : La vocation conservatrice de la BPU correspond-elle à une décision politique au plus haut niveau ?

René EMMENEGGER : Si c'est le cas, c'est une décision antérieure à mon mandat. Mais je suppose plutôt que ce sont les besoins de l'Université qui ont conduit à cette situation, dont personne n'est satisfait, notamment depuis que les sciences humaines possèdent leurs propres bibliothèques.

HORS-TEXTE : Que pensez-vous du parallélisme entre certaines bibliothèques de recherche de la Ville et de l'Université ? La BAA et la Bibliothèque d'Histoire de l'Art qui dépend de la faculté des lettres, par exemple. S'agit-il de gaspillage ou de manque de coordination ?

René EMMENEGGER : C'est un point sensible et je projette de prendre contact avec les représentants de l'Université à ce propos. Seul un horaire surchargé m'a empêché de la faire jusqu'à présent. (*)

HORS-TEXTE : Le point de cristallisation des bibliothèques de recherche concerne l'exiguïté actuelle des locaux. Y a-t-il des solutions en vue ?

René EMMENEGGER : La BPU est imbriquée dans un contexte universitaire qui l'empêche de développer sa spécificité. Il faut prévoir l'élargissement de ses locaux, en lui accordant toute l'aile qu'elle occupe partiellement aujourd'hui et, à plus long terme, en agrandissant éventuellement le bâtiment, du côté de la

(*) Ndlr : depuis l'interview, le contact a été établi

rue de Candolle. Il est évident qu'il ne s'agit là que de projets eux-mêmes liés au déménagement des sciences humaines à l'ancien Palais des Expositions.

HORS-TEXTE : Est-il question d'implanter une ou plusieurs bibliothèques au Palais Wilson ?

René EMMENEGGER : L'occupation du Palais Wilson est encore à l'étude, rien n'est décidé. Il faudrait savoir s'il y a un réel intérêt à localiser une bibliothèque au Palais Wilson. Plusieurs projets de déménagement de bibliothèques et de création de musée sont envisagés.

Les Bibliothèques Municipales

HORS-TEXTE : Le problème essentiel des Municipales est celui du personnel. La profession de bibliothécaire s'est diversifiée, ce qui nécessite une augmentation des postes, en accord avec l'enrichissement des tâches. Les bibliothécaires pourraient ainsi consacrer le temps nécessaire aux nouveaux aspects de leur métier.

René EMMENEGGER : Tout l'effort va porter sur l'accroissement des effectifs des Municipales, car il n'est pas question de diminuer les prestations au public. J'ai insisté personnellement pour que soit adoptée au plan quadriennal la création de nouveaux postes, en dehors des postes accordés à de nouvelles unités. (*) C'est ainsi que chaque année un poste supplémentaire sera créé et les bibliothèques sont les seules institutions municipales à bénéficier d'une telle mesure.

HORS-TEXTE : Que pensez-vous des médiathèques et des ludothèques ?

René EMMENEGGER : Je suis étonné du retard pris par Genève dans le domaine des ludothèques et estime qu'il faut y remédier.

(*) Ndlr : dans leur séance du budget pour 80, le 18 décembre 79, les conseillers municipaux ont cru bon de l'accorder aux dépens des livres

HORS-TEXTE : A-t-on prévu, dans les nouvelles succursales (Pâquis p. ex.) des aménagements modernes, tels que des espaces réservés à l'animation et aux expositions et, par exemple, l'insonorisation des bibliothèques de jeunes ?

René EMMENEGGER : Je pense que oui, d'après ce que j'ai pu voir. L'aménagement qui pose le plus gros problème est, toutefois, celui de la Madeleine. Sa localisation et son accès malaisé l'empêchent actuellement de remplir la fonction à laquelle elle est destinée. Un projet d'installation est à l'étude à la Terrassière.

HORS-TEXTE : Prévoyez-vous d'augmenter le nombre des bibliobus ?

René EMMENEGGER : La demande des communes paraît actuellement satisfaite et les faibles distances entre la campagne et la ville ne justifieraient pas un accroissement de ce service. Les communes concernées tendent à prendre en charge la dépense effective.

HORS-TEXTE : Quel est votre avis sur le travail à temps partiel, surtout dans les Municipales où il est très largement répandu ?

René EMMENEGGER : Le travail à temps partiel est un phénomène et un acquis de notre époque, conditionné par le travail féminin. Je suis pour le travail à la carte, mais dans la mesure où sont respectées une certaine pondération, une certaine durée et une certaine harmonie.

HORS-TEXTE : La formation des stagiaires requiert beaucoup de temps et d'efforts. Cette tâche s'ajoute actuellement à celles que les bibliothécaires ont déjà de la peine à assurer. Ne pourrait-on envisager un poste spécial qui centralise cette responsabilité ?

René EMMENEGGER : Je n'ai pas connaissance de ce problème, mais tel que vous l'envisagez, cela semblerait une bonne chose.

La profession de bibliothécaire

HORS-TEXTE : Connaissez-vous la profession de bibliothécaire ?

René EMMENEGGER : En tant qu'usager, mais j'ai peu recours aux services des bibliothécaires, dans la mesure où je sais ce que je veux et comment l'obtenir. Lors de mes visites des bibliothèques, j'ai eu des contacts avec les chefs de service. J'entends bien poursuivre ces visites et rencontrer le personnel des succursales des Municipales, notamment.

HORS-TEXTE : La profession de bibliothécaire est généralement dévalorisée, soit dans l'esprit du public, soit par l'attribution de postes à des personnes non diplômées.

René EMMENEGGER : On ne peut aller contre la formation par la pratique et l'accès aux responsabilités par l'expérience.

HORS-TEXTE : Il ne s'agit pas de cela mais de la nomination à une fonction, sans qu'il y ait correspondance avec le profil de cette fonction pour la qualification professionnelle.

René EMMENEGGER : Le protectionnisme de votre profession n'est sans doute pas assez impératif et je reconnais que cela doit poser problème.

HORS-TEXTE : Il existe un malaise chez les bibliothécaires face aux conservateurs. Ceux-ci leur sont hiérarchiquement supérieurs mais, pour la plupart, ignorent les techniques professionnelles.

René EMMENEGGER : Vous devez faire allusion à un cas particulier, car je ne vois pas de quoi il s'agit.

HORS-TEXTE : Le malaise et le problème sont d'ordre général et non pas particulier. Il serait souhaitable que les conservateurs acquièrent aussi les connaissances nécessaires en bibliothéconomie.

René EMMENEGGER : J'enregistre votre voeu d'une double formation.

HORS-TEXTE : Pourquoi le conservateur féminin est-il une espèce rare ou inconnue ?

René EMMENEGGER : C'est dû à l'évolution historique du travail féminin.

**Librairie
COMEX
Jean-Valbert
BRAUCHLI
Case postale 116
1211 Genève 6
Tél. 36 99 23**

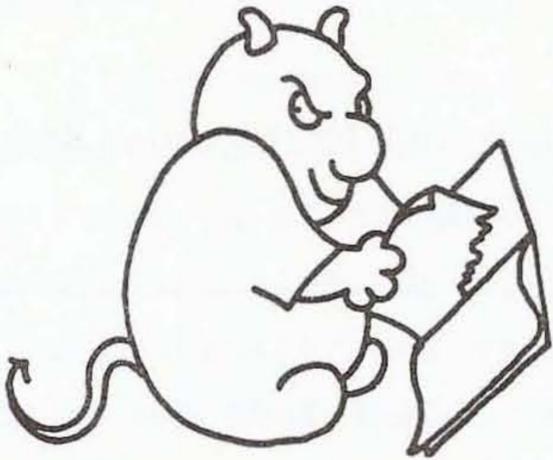
Grand Concours de l'AGBD : Les Résultats ...

Les lauréats du Premier Grand Concours de l'AGBD seront récompensés à l'occasion de l'Assemblée Générale du 18 mars.

Solution du mot-croisé no 1

I Bibliothèque. II Omte; sial; TC. III Um; gestion. IV Question.
V UNO; RA; rho. VI IIL; infuse. VII NSE; expiai; VIII EE; REE; NIE.
IX Repertoriées. - 1 Bouquiner. 2 Immunisée. 3 BT; Eole. 4 Legs;
ré. 5 Etriper. 6 Ossian; etc. 7 Tito; Pe. 8 Haineux. 9 Elo; Sp.
10 Reine. 11 Ut; ah; aie. 12 Economies.

LES LIAISONS DANGEREUSES



A huis clos. Le 28 janvier 1974, le Tribunal de Grande Instance de Paris condamne le CNRS et ses bibliothécaires pour double contrefaçon d'articles et de revues scientifiques, et délivrance incontrôlée et anarchique de photopies. Le syndicat national de l'édition et une maison éditrice reçoivent Fr 4000.- de dédommagement

à la suite de ce procès. Les arcanes du copyright se dévoilent.

Bibliothèque versus copyright. Les relations bibliothèques-copyright sont perpétuellement tendues. En effet, les bibliothèques défendent le point de vue de l'utilisateur. Et si, au niveau individuel, la reprographie est licite, lorsqu'elle a pour but une utilisation privée et personnelle, donc non-lucrative, par contre au niveau des bibliothèques elle doit en vertu des dispositions légales être autorisée par le détenteur du copyright. Devant l'impossibilité de demander chaque fois l'autorisation, les bibliothèques sont soumises à la définition du "fair-use" : reproduire une quantité minimum sans la permission ou la rétribution du détenteur du copyright. Le "fair-use" fonctionne pour la recherche, le prêt-inter-bibliothèques, les organismes d'éducation et les bibliothèques. Mais actuellement, face à la multiplication des techniques de reproduction, de nombreux pays occidentaux tendent à légiférer pour une protection plus rigoureuse du copyright. Rappelons qu'au niveau international, le copyright fait l'objet de conventions (Berne et Unesco) qui proposent des normes internationales de législations. Pratiquement, l'Allemagne fédérale, les Etats-Unis et le Canada ont déjà pris des mesures. Il s'agit du "Public Lending Right" : droit des auteurs à exiger une rétribution pour le prêt de leurs oeuvres au public. En Allemagne on a calculé qu'il se fait 5 billions de

photocopies par an, ce qui représente 25 millions de livres de 200 pages chacun. De fait, les éditeurs allemands, dont l'influence culturelle et politique est importante dans le pays, réclament 10 centimes environ par photocopie. D'autres experts émettent l'idée de taxer les appareils à photocopier à leur vente de 5 %, produit qu'on ramènerait à une sorte de "Copyright Office" chargé de répartir les deniers aux auteurs. Cette solution paraît difficilement praticable tant cette répartition aux auteurs serait problématique à réaliser. Cependant, il est à remarquer qu'au Danemark, chaque fois qu'une bibliothèque acquiert une oeuvre d'un auteur danois, celui-ci touche une redevance. Cette politique, outre le fait qu'elle rapporte 19 millions de couronnes (Fr 5.460.000) chaque année aux écrivains, garantit et stimule l'expression littéraire de ce pays.

La Suisse hors cause. La protection des droits d'auteur est régie par la Loi fédérale du 7 décembre 1922 concernant les oeuvres littéraires ou artistiques. En outre chaque canton possède sa propre loi sur le sujet. Le reste appartient au décalogue du parfait bibliothécaire helvétique.

La FIAB témoigne. En 1979, le congrès de la FIAB sur la législation des bibliothèques a évoqué entre autres thèmes celui du copyright. Certains pays nordiques et anglo-saxons demandent l'abolition des droits de reproduction et redevances, arguant que ceux-ci empêchent les bibliothèques d'accomplir complètement leur rôle social. La "Library Service for Blind and Physically Handicapped Individuals" propose d'exempter la législation américaine du copyright dans les bibliothèques pour handicapés. La suppression de ce droit permettrait la transcription immédiate en braille. En l'absence de données nouvelles, la FIAB recommande l'usage du "fair-use".

Les photocopies remplacent les notes manuscrites, rationalisant le travail scientifique et permettent la diffusion rapide des informations. Et, selon certains, le copyright constitue un frein à l'évolution de la vie sociale et empêche la diffusion de toutes les valeurs culturelles.

Catherine ROY (Stagiaire ABS)

Répertoire des bibliothèques francophones

Le premier numéro de Hors-Texte nous a valu une lettre en provenance du Syndicat des industries du livre "Le Cercle de la Librairie" à Paris. Cet organisme prépare un répertoire des bibliothèques francophones en France et à l'étranger. Ce répertoire devrait comprendre tous les types de bibliothèques : municipales, universitaires, d'entreprises, privées, pour jeunes, etc.

Nous recommandons vivement à tous les membres de l'AGBD d'annoncer leur bibliothèque à :

Madame Isabelle PAULY
Cercle de la Librairie
117 Boulevard Saint-Germain
75279 Paris Cedex 06

France

Sur la Suisse, quatre livres : des reportages cinglants, des nouvelles acidulées, un récit cristallin, un conte voltairien.



REPORTAGES EN SUISSE. L'EXECUTION DU TRAITRE A LA PATRIE ERNST S., de Nicolas Meienberg (trad. de l'allemand)

C'EST LA VIE, de François Cochet

PIPES DE TERRE ET PIPES DE PORCELAINE. Souvenirs d'une femme de chambre en Suisse romande de 1920 à 1940, de Madeleine Lamouille et Luc Weibel

LA MONTAGNE DE BEURRE, de François Bonnet

Demandez notre catalogue

28 av. Cardinal-Mermillod, 1227 Carouge. Tél. 42 05 78

ÉDITIONS ZOÉ

CAUCHEMAR :

Où l'on n'explique ni comment ni pourquoi l'exil vient aux errants

Les cauchemars du bibliothécaire peuvent être légion, selon la manière dont il envisage l'exercice de sa noble fonction. En effet, même s'il a admis que le lecteur n'est pas (toujours) un âne bâté, analphabète, fauteur de troubles divers et variés, il lui reste de quoi meubler son espace onirique.

Parlons notamment du vol. Mais s'agit-il vraiment de vol ou bien plutôt de transhumance bibliographique ? Le berger de bibliothèque a bien du mal à veiller sur l'ensemble de ses collections et toute disparition cause à son intégrité professionnelle, une brûlure cuisante, dont l'irradiation souvent se propage jusqu'à son amour-propre.

Si dans certains établissements scolaires, le vol correspond parfois à une farce (Dieu qu'il est difficile d'avoir le même sens de l'humour qu'un pré-adolescent !), à un niveau supérieur, il correspond à un besoin. "- J'en ai besoin, donc je le prends" est un syllogisme d'usage courant à l'Université. (Et les autres ? Quels autres ? ... C'est la loi du moi-je-ich-ego). Mais hélas, l'inverse "Je n'en ai plus besoin, donc je le rends" est nettement moins pratiqué.

Il faut reconnaître, quitte à froisser le sens moral de certains, qu'il est plus facile de voler que de restituer, ne serait-ce que sur le plan des motivations. Et pourtant... il y a bel et bien des ouvrages qui vont et qui viennent, mènent une existence mouvementée, sans doute exaltante. Mieux encore, il y a des ouvrages dûment inventoriés et portés disparus sur le front des opérations depuis plusieurs années, qui réapparaissent, invalides-glorieux, dans les casiers situés à l'entrée de la bibliothèque. Ils ont perdus le plus souvent leur cote extérieure, tout ou partie de la page de titre, afin d'éliminer les indications d'identité et de provenance.

Les bibliothécaires passent et repassent devant eux, songeant in petto que les étudiants sont gonflés de prétendre qu'on vole dans les casiers, pour justifier le fait qu'ils refusent d'y déposer quoi que se soit. Au bout d'un certain temps, on récolte les éclopés pour les mettre à l'abri. Puis en l'absence de toute revendication, on décide de les enregistrer comme dons et c'est à ce moment-là qu'on découvre que ces orphelins sont, en réalité, des errants revenus au bercail aussi discrètement qu'ils en étaient partis.

Il serait malséant de croire que l'amour-propre du bibliothécaire est pour autant cicatrisé, puisque c'est la deuxième fois qu'il se fait rouler !

c.c.

ALLO, BIBLIO, BOBO ...

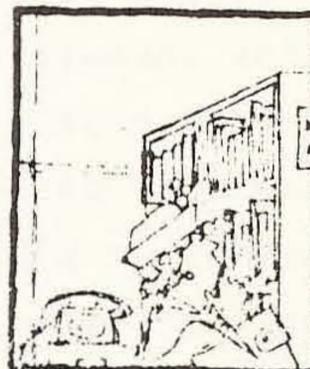
J. centre de doc., fauché, cherche partenaire bonne situation qui lui refilerait régulièrement "Livres-Hebdo" et "Revue de l'UNESCO pour la science de l'information", même avec un ou deux mois de retard. Contact. Lucienne Caillat c/o Centre de coordination et d'information pour personnes handicapées. Tél. 022/36 38 10

La Déclaration de Berne vient de publier une brochure présentant 150 albums, (N.d.l.c. : c'est beaucoup) récits, contes et documentaires consacrés au Tiers-monde et destinés aux enfants et adolescents : "Dis-moi comment ils vivent...", 80 p., Fr 2,50. Elle publie également un magazine, "Solidaire", bimestriel, qui a pour but d'informer sur les problèmes de développement et sur les relations Suisse-Tiers-monde. Chaque numéro, bien documenté, présente un problème particulier : le tourisme, la faim, le tabagisme, ect. Abonnement Fr 15.- Déclaration de Berne, CP 97, 1000 Lausanne.

DRILLS

2. Is there a woman in the library?
Yes, there is.
Is there a cat in the library?
No, there isn't.

4. There's a clock in the library.
But there isn't a clock in the bathroom.
There's a table in the library.
But there isn't a table in the bathroom.





Eric LOSFELD

A quel mystérieux "Terrain vague" André Breton voulait-il faire allusion quand il baptisa l'officine que Losfeld venait d'ouvrir en 1955 à la rue du Cherche-Midi ? Selon ce dernier, le poète surréaliste ignorait qu'il ne faisait que traduire littéralement le nom de son ami libraire d'origine flamande. Gageons, quant à nous, que Breton fit sa découverte en songeant aux antonymes probables de l'institution à laquelle nous sommes tous attachés. Tant il est vrai que les ouvrages qui ont figuré au fameux catalogue des éditions du Terrain Vague représentent la face cachée, maudite et prohibée des collections de nos Bibliothèques. L'enfer et encore ! Sur les enfers de jadis régnait la griffe des bibliophiles; Losfeld, lui, guidé par sa seule passion de lecteur d'Erotica, cherchera à ouvrir l'édition courante aux textes subversifs pour autant que ceux-ci portent la marque d'un style et d'un tempérament.

Après une diffusion confidentielles de ses livres, Eric Losfeld est amené à étendre son réseau aux libraires. C'est "Barbarella" qui ouvre les feux en 1962. Dans son sillage les albums de B.D. "pour adultes" vont fleurir; et pour Losfeld, convocation-procès-et-emmerdes, auprès de la 4e section du Parquet. Pourtant, dans le livre qu'il a publié quelques semaines avant sa mort et où il évoque ses activités d'éditeur^{*)}, Losfeld nous raconte que c'est au cours d'une promenade dans la forêt de Compiègne à la suite, il est vrai, de la lecture d'une revue pour le moins équivoque éditée autrefois à Marseille "V-Magazine", que l'idée de "Barbarella" prit forme avant qu'il ne la soumette à Jean-Claude Forest lequel lui donnera son visage définitif.

*) Endetté comme une mule. (Belfond, 1979)

Les épigones de Barbarella aux prénoms aussi chantants connaîtront des fortunes diverses. Le cas d'"Emmanuelle" est à cet égard significatif de notre société de consommation.

Pour nous, le souvenir de ces lectures reste inséparable de la découverte de certains auteurs sortis de la collection "Le Désordre" et surtout des revues auxquelles Eric Losfeld donnera une impulsion merveilleuse. Ainsi donc à défaut de rayons de bibliothèques qui grouperaient toute la production du "Terrain vague", nous avons notre mémoire où voisinent dans un coin secret - sorte de terrain vague interdit - les bouquins de Losfeld.

Les revues dont il se sera occupé sont si nombreuses qu'elles pourraient presque faire l'objet d'un travail de diplôme. Je ne crois pas qu'il faille interpréter leur brève existence comme un échec mais plutôt comme le signe d'une activité inspirée par les exigences d'une poésie fulgurante. En effet, que se soit "Medium", "Bizarre", "Bief", "La Brèche", "Midi-Minuit", "L'Archibras", "Coupure", j'oubliais "Positif" qui a passé chez Opta, toutes ces revues imprimées en noir/blanc ont tenu et renouvelé le pari surréaliste lancé par Breton à la dernière page de "Nadja" : la beauté sera convulsive ou ne sera pas.

M.S.

Comité de rédaction

Le comité de rédaction de HORS-TEXTE est composé de Mesdames Catherine Chauvet, Dorette Glardon, Daisy McAdam, de Mademoiselle Lucienne Caillat et de Messieurs Alain Jacquesson et Micha Sofer.



Appel aux articles

Les pages de HORS-TEXTE sont ouvertes à tout article intéressant au sens large la profession de bibliothécaire, que se soit au niveau technique, littéraire, syndical ou social.

J.B. Billeter

Les règles de quel jeu?



EDITIONS NOIR

jean-bernard
billeter :

Les règles de quel jeu?

« une œuvre insolite,
porteuse de mystère,
de jeux imaginaires
qui nous entraînent
aux confins de l'impos-
sible, dans une vision
de l'univers où appa-
raissent de fascinantes
spéculations. »

24 HEURES

roman, 212 p., 17,50
frs.

Louis
Mercier Vega



La chevauchée anonyme

Éditions Noir

louis
mercier vega :

La chevauchée anonyme

sur un cargo qui va
d'anvers à rosario,
en 1939, cinq ans
racontent pourquoi
ils quittent l'europe
en guerre et croient
encore au mouvement.
une tranche de la vie
de louis mercier vega.
récit, 125 p., ill., 14,50

LES NOUVEAUX PATRONS

ONZE ETUDES SUR LA
TECHNOBUREAUCRATIE

interrogations

EDITIONS NOIR

Les nouveaux patrons

onze études sur la
technobureaucratie,
nouvelle classe
dirigeante qui
apparaît tant à
l'ouest qu'à l'est.

pour dénoncer le
pouvoir des nouveaux
maîtres.

coll. interrogations
216 p., 21 frs.

chez le même éditeur :

- histoire des choses molles
et des trucs durs,
par simon zimon
une affiche en sérigraphie
2 coul., 70x100 cm, 5 frs.

- jeanne-marie :
Michel Bakounine,
une vie d'homme
384 p., ill., 24,50 frs.

- **L'Exploitée** organe des femmes
travaillant dans les usines, les
ateliers et les ménages (1907-08)
reprint 90 p., 14,50 frs.

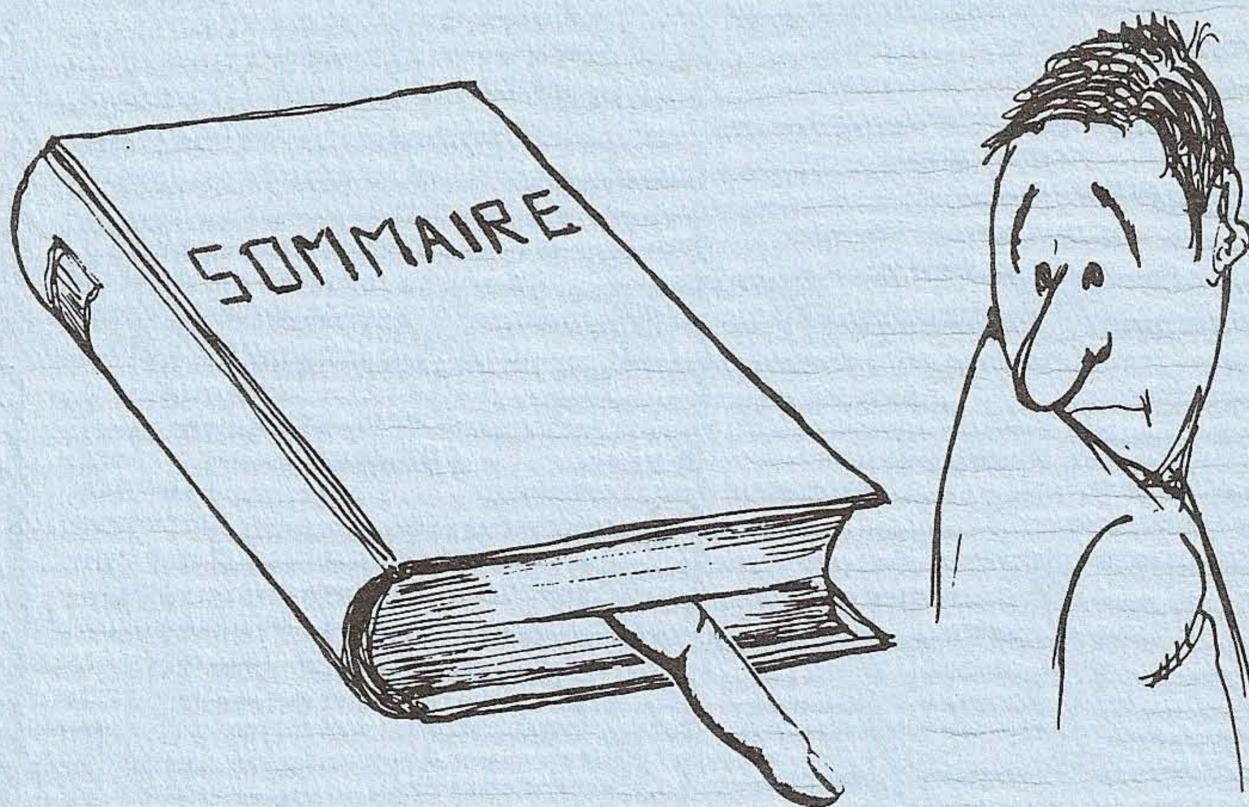
- jacques probot :
Jamais la mer
n'a rampé jusqu'ici
et autres pièces de théâtre,
photographies h.-t., 128 p., 17,50 frs.

- jean-luc babel :
Piogre, roman
156 p., 14,50 frs.

en vente à genève :
au kiosque du boulevard,
dans les bonnes librairies,
ou directement chez l'éditeur.

Éditions Noir

case postale 167
1211 genève 4
CCP 12-18167



Editorial	1
Abonnement	2
Nouvelles du Comité de l'AGBD	3
L'organisation du personnel de l'ABS	4
Le défi de la C.D.U.	5
<u>Hors-Texte Rue de l'Hotel de Ville :</u>	
Interview de Monsieur René Emmenegger, Délégué aux Beaux-Arts et à la culture Responsable des Bibliothèques de la Ville de Genève	9
Les Liaisons dangereuses	16
Répertoire des bibliothèques francophones	18
Cauchemar	19
Allo, Biblio, Bobo	20
En filigrane : Eric Losfeld	21